



COMMUNE DE MONTMIRAIL

Procès-verbal

Conseil municipal du 14 novembre 2022

Le 14 novembre 2022,

le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Coralie ADNOT, Mohamed BENHAMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHE, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Sabine MARY, Dominique THUAULT, Christian TIXIER, Claudine ZUBER

Absents représentés: José RIBEIRO DE ARAUJO pouvoir à Christian TIXIER, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Sabine MARY

Absents excusés: Yannick MATON, Régis NOIZET, Ludovic VAN WAESBERGE,

Absents: Bernard CREPIN, Victor DA SILVA, Céline FAGOT, Sébastien VERDRU

Coralie ADNOT a été nommée secrétaire.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2022.

N°2022-10061 Finances: concours maisons fleuries

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après l'exposé au conseil municipal du classement des maisons fleuries de la commune pour l'année 2022, établi par la commission communale du fleurissement (candidat primé si note minimale de 10)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'attribution des prix de la manière suivante:

60€ pour les premiers des trois catégories soit un total de 180€

40€ pour les deuxièmes des trois catégories soit un total de 120€

20€ pour les troisièmes des trois catégories soit un total de 40€

10€ pour tous les autres participants soit 26 dans toute catégorie confondue soit un total de 260€
pour un total général de 600€

N°2022-10062 Finances: attribution d'une subvention au collège de la Brie Champenoise

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2022,

Vu la commission des finances en date du 26 octobre dernier,

Considérant la demande du collège de la Brie Champenoise d'aide au financement du voyage scolaire à Wald Michelbach prévu en mars 2023,

Après l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 582€ au collège de la Brie Champenoise, dans le cadre du voyage scolaire 2023 à Wald Michelbach.

N°2022-10063 Finances: attribution d'une subvention à l'association des professionnels de santé de Montmirail

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2022,

Vu la commission des finances en date du 26 octobre dernier,

Considérant la demande formulée par l'association des professionnels de santé de Montmirail, dans le cadre de l'activité " patiente partenaire",

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention à hauteur de 500€ à l'association des professionnels de santé.

N° 2022-10064 Finances: Attribution d'une subvention à l'association des familles de Dragons

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2022,

Vu la commission des finances en date du 26 octobre dernier,

Considérant la demande formulée par l'association Familles de Dragons,

Le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention à hauteur de 100€ pour l'association Familles de Dragons.

N°2022-10065 Travaux: Attribution du marché de peinture pour l'aménagement de bureau de Pôle santé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la consultation,

Considérant l'avis de la commission des travaux,

Le conseil municipal décidé, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Peinture Moran pour la somme de 13 742,40€ TTC.

N°2022-10066 Urbanisme: acquisition de la parcelle BD 672

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens immobiliers,

Vu l'inscription budgétaire sur 2022,

Après l'exposé de monsieur le maire précisant l'opportunité de la commune d'acquérir la parcelle BD 672 de 414 m2 issue de la division parcellaire BD 527 rue Jeanne d'Arc, dans le cadre de la préservation et valorisation des remparts,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- d'acquérir la parcelle BD 672 donnant sur la ruelle des fossés pour la somme de 7 000€ avec les frais en sus
- d'autoriser Monsieur le maire ou un maire-adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette acquisition

Informations générales

décisions prises sur délégation donnée au maire par le conseil municipal:

Lâcher de ballons	LE COMPTOIR DU GROS	05/10/2022	319,50 €
Panneau signalisation	LM SECURITE	06/10/2022	2 892,00 €
Panneau signalisation	SIGNATURE	05/10/2022	2 723,58 €
Videoscope	ETS FEVRIER	30/09/2022	171,48 €
Kit video de recul	ETS FEVRIER	30/09/2022	274,80 €
Quincaillerie	TRENOIS DECAMPS	10/10/2022	639,82 €
inter chauffage ROCHEFOUCAULD	ENT JEROME PREVOST	07/10/2022	918,40 €
chalet noel+patinoire	ZOLPAN	11/10/2022	486,67 €
grille + pole santé	ZOLPAN	11/10/2022	301,07 €
DEVIS ZOLPABOIS	ZOLPAN	13/10/2022	89,42 €
SHOW NOEL	CHILDRENS HAPPY NESS	02/10/2022	1 818,72 €

-communication agenda

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 21h40

Coralle ADNOT

Etienne DHUICQ

La secrétaire de séance

Le Maire



